

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 17
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 17
Date de convocation : 30/11/2023

DELIBERATION N°15
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Carte 3 : SAGE / Observatoire

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Recoubeau-Jansac, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mmes Martine CHARMET, Agnès JAUBERT (suppléante de Eric PHELIPPEAU)
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Gilles MAGNON, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mme Anne-Line GUIRONNET, MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD (suppléant de Dominique VINAY), André GIRARD, Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Jean-François FAURE (suppléant de Francis FAYARD)

Autres présents :

SMRD : Mmes Anne GANGLOFF, Caroline JEANJEAN, MM. David ARNAUD, Julien NIVOU, Cédric PROUST

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Dominique MARCON, MM. Christophe LEMERCIER, Franck MONGE, Jean-Pierre POINT

Communauté des communes du Diois : Mme Dominique VINAY

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Claude AURIAS, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean-Marc PEYRET, Jean SERRET, Cyrille VALLON

OBJET : PROGRAMME ECODROME - MODIFICATION DE LA DEMANDE D'AIDE POUR UNE MISSION D'AUDIT ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX ECONOMIES D'EAU AUPRES DE TROIS COMMUNES DU BASSIN VERSANT DE LA DROME

Le Président rappelle la délibération prise lors du Comité Syndical du 18 octobre 2023 au cours de laquelle l'assemblée a :

- Validé le lancement de la consultation pour le marché de prestation d'accompagnement aux économies d'eau post compteurs de 3 communes pilotes prévu au programme ECODROME,
- Sollicité les subventions les plus élevées possibles.

Il précise que le budget prévisionnel ciblé dans la délibération portait alors sur un montant de 24 000 € TTC et que le programme ECODROME visait une dépense maximum prévisionnelle de 31 500 € TTC.

Après consultation et négociation réalisée ces dernières semaines, il s'avère que l'opération serait d'un montant plus élevé que prévu.

Aussi, il propose au comité syndical d'augmenter l'enveloppe prévisionnelle de cette action, afin de la porter à 40000 € TTC, tout en restant dans le budget global du programme ECODROME.

Il précise que le réajustement du programme ECODROME s'effectuerait au niveau des actions de communication prévues sur l'année 2024.

RF PREFECTURE DE VALENCE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/12/2023 026-252601307-20231213-DE_2023_15-DE

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- ACCEPTE d'augmenter le budget prévisionnel de cette opération tout en maintenant le programme ECODROME à budget constant ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2023 et seront reportés sur le budget 2024 ;
- DEMANDE les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires financiers et notamment Agence de l'eau et Département ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER